



Semer l'innovation, enraciner la résilience, inspirer la croissance.

TAVOLA 2026
Le Village Gourmet franco-belge
15-16-17 MARS 2026
 Kortrijk XPO - BELGIQUE



DOSSIER D'INSCRIPTION



Objet: Invitation à rejoindre le Village Gourmet franco-belge sur le Salon TAVOLA 2026 à Kortrijk Xpo dans le cadre du Projet Interreg « Food RADARS »

Madame, Monsieur,

Participer à un salon professionnel, c'est une opportunité unique de mettre en lumière vos produits, développer de nouveaux partenariats commerciaux et découvrir les dernières tendances du secteur, un véritable accélérateur de croissance pour votre activité.

Dans le cadre de l'axe *LINK* du projet Food RADARS, les opérateurs et partenaires associés du projet vous invitent à participer au *Village Gourmet franco-belge* regroupant des entreprises belges et françaises, lors du salon TAVOLA 2026 à Courtrai (BE) le salon professionnel de l'alimentation fine et des produits frais.

Cette année, le salon se tiendra les dimanche 15, lundi 16 et mardi 17 mars 2026 à Kortrijk XPO. Nous y serons présents sous forme de stand collectif transfrontalier franco-belge, afin de promouvoir sur la scène internationale, nos produits de bouche, délicats et innovants.

Nous vous proposons un concept clé en main offrant à votre entreprise :

- Un stand pré-équipé à tarif réduit, avec accès à des réserves communes ;
- Un espace commun d'information avec des tables de discussion ;
- Une présence dans le catalogue officiel du salon ainsi que dans un catalogue spécifique au *Village Gourmet franco-belge*.

Le Village Gourmet franco-belge

Le pavillon du projet, d'une superficie totale d'environ 250 m² répartis sur trois îlots, comprendra vingt modules de 6 et 9 m², 7 stands réservés aux startups agroalimentaires, des réserves et un espace collectif aménagé.

Grâce au soutien du Fonds Européen de Développement Régional, de la Région wallonne, de la Province de Flandre occidentale ainsi que des opérateurs et partenaires du projet, nous sommes en mesure de vous proposer des conditions de participation particulièrement avantageuses.

Informations pratiques et inscription

Vous trouverez en annexe à ce courrier une description détaillée de ces avantages ainsi que notre offre complète.

Pour participer, nous vous invitons à nous retourner le formulaire d'inscription ci-joint **au plus tard le 20 novembre 2025 à 12h** à l'adresse mail de référence de l'opérateur qui vous a adressé le présent dossier (vous la retrouverez dans l'encadré ci-dessous).

Nous restons à votre disposition pour toute question et espérons vous compter parmi les exposants du Village Gourmet franco-belge !



POUR INSCRIRE VOTRE ENTREPRISE OU POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE, NOUS VOUS INVITONS À CONTACTER VOTRE OPÉRATEUR LOCAL:

AKT CCI du Luxembourg Belge

→ Catherine CLÉMENT : +32 (0)61 29 30 63 ▪ catherine.clement@akt-ccilb.be

CCI Marne Ardennes

→ Valérie DE LA VILLE FROMOIT : +33 (0)6 21 585 442 ▪ v.delavillefromoit@marneardennes.cci.fr

Comité de Promotion de la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais

→ Anne PODVIN : +33 (0)3 21 60 57 86 ▪ anne.podvin@npdc.chambagri.fr

Eurasanté

→ Amélie BAIN : + 33 (0)9 78 31 55 91 ▪ abain@clubster-nsi.com

Hainaut Développement

→ Sylvain LEMAIRE : +32 (0)65 34 26 18 ▪ sylvain.lemaire@hainaut.be

Inagro

→ Nele DEJONCKHEERE : +32 (0)51 27 32 25 ▪ nele.dejonckheere@inagro.be

POM West-Vlaanderen

→ Anke ALLAERT : +32 (0)51 75 02 26 ▪ anke.allaert@pomwvl.be

Wagralim

→ Annick BOSSELOIR : +32 (0)474 99 04 85 ▪ annick.bosseloir@wagralim.be

Vous assurant de toute notre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

L'équipe du Village Gourmet franco-belge

Présentation du salon TAVOLA 2026

Tous les deux ans, TAVOLA propose une offre unique de produits de qualité et de délicieuses spécialités strictement sélectionnés. Tant les leaders de marché que les fabricants artisanaux créent ainsi un des salons alimentaires les plus beaux et les plus qualitatifs d'Europe. Depuis sa naissance en 1982, comme salon régional des spécialités alimentaires, TAVOLA a grandi et est devenu la référence en matière d'alimentation fine aux yeux des professionnels enthousiastes issus de la distribution alimentaire, des commerces spécialisés et des organisations de restauration d'Europe de l'Ouest. Grâce à une spécialisation poussée, à son caractère professionnel et à son attention prononcée pour les nouveautés, TAVOLA réussit, à chaque fois, à frapper l'imagination de l'ensemble de la branche alimentaire.

Plus de 450 exposants sont attendus à TAVOLA 2026. Pourquoi pas vous ?

TAVOLA / Bilan 2024

- **15 746 visiteurs** (*Supérettes / magasins spécialisés : 33,7 % ; grossistes / distributeurs / RHD / import-export : 17,3 % ; sociétés de restauration / grandes cuisines / restaurants / brasseries : 16,8 % ; producteurs : 14,5 % ; grande distribution (centrales d'achats, hypermarchés, supermarchés) : 11,3 % ; autres : 6,4 %*)
- **455 exposants**
- Provenance des visiteurs : **29 pays**

EDITION 2026 / 15-17 mars, Kortrijk Xpo

Pourquoi participer ?

- Rencontrer 16 000 clients et contacts du commerce de détail, des magasins spécialisés, des sociétés de restauration et des restaurants venus de près de 30 pays différents ;
- Présenter vos produits et concepts sélectionnés dans un cadre agréable et de grande qualité ;
- Vous présenter comme une entreprise dynamique avec de délicieux produits gourmets ;
- Bénéficier d'une importante campagne publicitaire en Belgique et dans les pays voisins ;
- Mettre en valeur vos innovations grâce au *Concours de Tavola d'Or* ;
- Faire partie de l'univers dynamique de l'alimentation fine et des boissons de qualité pendant 3 jours à Kortrijk Xpo ;
- Bénéficier de l'accompagnement de votre structure locale à travers des entretiens préparatoires et des fiches outils.

Offre et conditions de participation au Village Gourmet franco-belge

Notre offre:

Le projet Food RADARS propose des modules de 6, 9 et 12 m² localisés dans le **Village Gourmet franco-belge** (voir plans des îlots en annexe) ainsi que 7 stands sur son espace de 18m² dédié aux start-ups.

Les conditions rattachées à ces tarifs vous sont présentées à la page suivante (p.6).

Configuration	Tarif préférentiel « Food RADARS » (EUR, HTVA)
Module de 12 m ² (4 emplacements)	2.250,00
Module de 9 m ² (8 emplacements)	1.750,00
Module de 6 m ² (12 emplacements)	1.150,00
Stand start-up* (7 emplacements) (+/- 2,5 m ²)	385,00



Sont compris dans les tarifs forfaitaires:

- ❖ **EQUIPEMENT:** un module entièrement équipé "clé sur porte" comprenant:
 - l'aménagement du stand (moquette, électricité, enseigne, etc.) et des parties communes, le cloisonnement entre les stands, une multiprise par stand;
 - 1 table, 2 chaises par entreprise (une chaise par stand startup);
- ❖ **SERVICES LOGISTIQUES:**
 - les frais d'inscription au salon;
 - l'entretien journalier du stand;
 - l'accès aux réserves communes pour le stockage de vos produits/matériels;
 - un branchement électrique en commun situé dans les réserves;
 - un branchement d'eau avec arrivée, évacuation, évier dans l'une des réserves;
 - l'accès à l'espace commun avec tables de discussion;
 - badge exposant;
 - le support de l'équipe d'encadrement pour toute question technique.
- ❖ **SERVICES MARKETING - NETWORKING:**
 - une enseigne par entreprise;
 - des invitations au salon TAVOLA à la demande des entreprises;
 - l'inscription de l'entreprise au catalogue du salon et du catalogue du Village Gourmet;
 - les conseils de l'équipe d'encadrement dans vos démarches commerciales.

Ne sont pas compris dans le tarif forfaitaire :

- l'assurance;
- le transport, montage, démontage des biens propres à l'entreprise;
- l'aménagement particulier de l'espace de l'entreprise (en respectant les dimensions du module);
- les rallonges, multiprises supplémentaires pour relier le matériel du stand à l'alimentation électrique dans les réserves;
- le mobilier complémentaire des stands;
- la restauration des exposants.



A titre indicatif, les tarifs "publics" pratiqués par les organisateurs du salon pour les stands de base s'élèvent respectivement à +/- 2.000 EUR et 2.900 EUR (HTVA)



Accès aux conditions tarifaires privilégiées

Conditions générales d'accès au salon TAVOLA :

Pour exposer sur le Salon TAVOLA, l'entreprise doit être active dans le secteur de l'alimentation fine et des produits frais (voir secteurs sur le site www.tavola-xpo.be). Kortrijk Xpo se réserve le droit de refuser un participant dont les produits ou services ne correspondraient pas à la philosophie du salon. Seuls des produits alimentaires peuvent être exposés, conformément aux exigences fixées par l'organisateur du salon. Aucune vente directe n'est permise sur le salon. Chaque demande d'admission au salon est soumise à un examen par l'opérateur via lequel l'entreprise s'inscrit et le comité de sélection du projet Food RADARS qui se réserve le droit de la refuser.

Conditions d'accès au tarif préférentiel « Food RADARS »

Sont éligibles à ces tarifs, les entreprises

- disposant d'un siège social ou d'exploitation :
 - soit en Belgique : en provinces de Flandre occidentale, Hainaut, Namur ou Luxembourg
 - soit en France, en régions des Hauts-de-France et du Grand-Est (limité aux départements de la Marne et des Ardennes) ;
- qualifiées comme PME au sens du droit de l'Union européenne¹:
 - ✓ entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et ;
 - ✓ dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions EUR ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions EUR

Ces conditions sont cumulatives.

Conditions d'accès au tarif « Espace Start-Ups »

Sont seules éligibles pour bénéficier de ce tarif, les entreprises qui vérifient les conditions d'accès au tarif préférentiel Food RADARS ci-dessus et qui répondent à l'intégralité des critères suivants :

- ✓ constituées depuis moins de 7 ans ;
- ✓ et avec un effectif inférieur ou égal à 5 personnes (équivalent temps plein).

Ces conditions sont cumulatives.

En cas de demandes excédant l'offre, une priorité sera accordée aux startups qui participent pour la première fois au salon Tavola.

¹ Règlement (UE) No 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité ; la vérification de ces critères relève de la responsabilité de l'entreprise.

Stabilité des tarifs annoncés

Les tarifs annoncés dans le présent document sont susceptibles d'évoluer marginalement. Conformément à la réglementation européenne en vigueur², le projet Food RADARS, via ses opérateurs, est en effet tenu de limiter son intervention à un maximum de 50% des coûts admissibles supporté par l'entreprise pour la participation à une foire ou salon. **Le projet se réserve par conséquent le droit de modifier, à la hausse ou à la baisse, les tarifs annoncés afin de veiller à ce que cette disposition légale soit strictement respectée.**

Soutiens financiers

Les conditions particulières de participation vous sont proposées grâce au soutien du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), de la Région wallonne et de la Province de Flandre occidentale ainsi que des opérateurs partenaires du projet Food RADARS.

Régime des aides publiques « de minimis »

Les conditions favorables de participation au salon Tavola sont constitutives de subventions publiques de faible montant accordées à certaines entreprises. Dans le cadre des règlements européens applicables³, le total des aides attribuées par financements publics d'un Etat membre à une entreprise (et aux entreprises liées) sur une période de trois années à dater de l'octroi de l'aide, ne peut excéder 300.000,00 EUR (50.000,00 EUR pour les aides « de minimis » octroyées aux entreprises du secteur de l'agriculture).

En s'inscrivant, les candidats s'engagent à vérifier, sous leur propre responsabilité, qu'ils respectent toutes les conditions leur permettant de bénéficier desdites aides et n'ont pas perçu un total cumulé d'aides dépassant les plafonds susmentionnés. Ils s'engagent en outre à communiquer toutes les informations utiles et observer toutes les formalités prescrites par les réglementations nationales et européennes applicables en la matière.

² Idem, art. 19.

³ Règlement (UE) 2023/2831 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis et Règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture (JO L 352 du 24.12.2013, p. 9-17)

Règlement du Village Gourmet franco-belge lié à l'inscription

1. L'inscription n'est valable qu'à la réception du formulaire d'inscription ci-joint daté et signé (et sera définitive au paiement de la facture).

Le processus d'inscription prend cours le 22 octobre 2025 à 12h00 et se clôture le 20 novembre 2025 à 12h00.

Votre inscription vous sera confirmée à l'issue de la délibération du comité de sélection et d'attribution qui se tiendra dans la deuxième quinzaine du mois de novembre 2025.

2. Vu le nombre limité de stands, les critères de sélection pour leur attribution seront les suivants (sans préjudice des critères d'accès énoncés ci-dessus) :
 - a. Priorité aux entreprises n'ayant pas participé à plus d'une édition antérieure du salon Tavola;
 - b. La non-concurrence entre produits exposés au sein du pavillon;
 - c. Le caractère novateur d'au moins un produit proposé par l'entreprise;
 - d. La délibération collégiale du comité organisateur;
 - e. A titre subsidiaire, l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscription datés et signés, la date et l'heure de l'email faisant foi.

L'entreprise est informée du fait que dans l'hypothèse où la demande pour une catégorie de modules dépasserait l'offre disponible après sélection, le Comité de sélection et d'attribution se réserve de droit de lui attribuer un stand d'une taille et/ou d'une configuration différente du stand pour lequel l'entreprise a marqué un intérêt dans le présent dossier d'inscription.

3. Une entreprise ne peut réserver plus d'un stand sauf, sur demande spécifique de l'entreprise soumise à l'appréciation souveraine du Comité de sélection qui se réserve le droit de l'accepter ou de la refuser sans autre justification ni recours, si la demande est inférieure à l'offre, la configuration des îlots permet d'attribuer deux stands qui ne peuvent qu'être contigus et de même superficie et si le profil de l'entreprise demanderesse est pleinement aligné avec les objectifs du projet Food RADARS.

L'entreprise qui s'inscrit reconnaît avoir été informée que certains stands peuvent donner sur l'accès aux réserves communes. Les co-exposants du Village gourmet et les opérateurs du projet Food RADARS sont autorisés à passer par ces modules pour y accéder. L'entreprise s'engage à ne pas s'opposer à ces passages, qui seront limités au strictement nécessaire, ni obstruer l'accès aux réserves.

Les entreprises ayant accès aux réserves communes s'engagent, de leur côté, à limiter au strict nécessaire leurs déplacements sur les stands y donnant le cas échéant accès et à veiller à ne pas perturber l'activité de l'exposant.

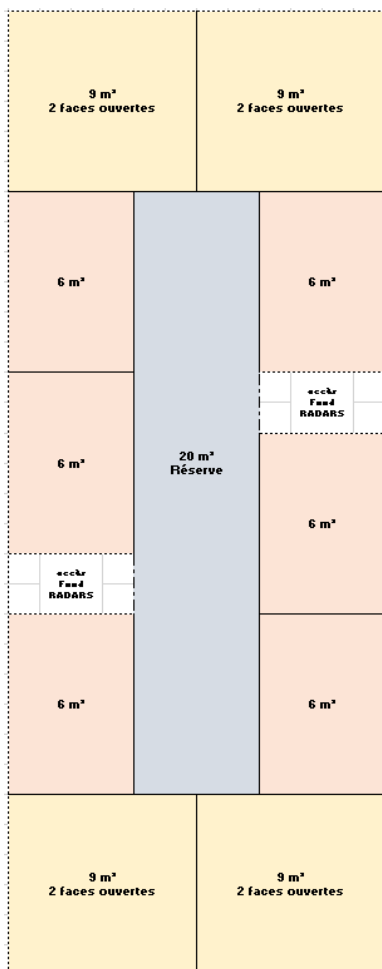
Les entreprises sont informées du fait que les stands de 6 et 12 m² disposent d'une ou de deux faces ouvertes. L'attribution d'un stand d'une ou deux faces ouvertes sera décidée souverainement par le comité de sélection, sans recours pour l'entreprise candidate.

4. Selon le nombre d'inscriptions reçues ou l'évolution des conditions de participation fixées par les organisateurs du salon, les opérateurs du projet Food RADARS se réservent le droit de suspendre la participation au projet au salon ou de réaménager l'espace et les stands proposés.

5. Par son bulletin d'inscription en annexe, l'entreprise s'engage à :
- a. Respecter le règlement de l'organisateur du salon avant (montage), pendant et après (démontage) du salon;
 - b. Assurer une présence continue sur son stand pendant toute la durée du salon;
 - c. Maintenir son stand dans un état de propreté irréprochable pendant toute la durée du salon et à évacuer les déchets et autres matériels dès la clôture du salon;
 - d. Acquitter le paiement de la facture de participation au plus tard à sa date d'échéance;
 - e. Respecter l'intégralité des conditions de participation fixées dans le dossier d'inscription.
6. L'inscription est définitive. En cas de désistement après dépôt du dossier d'inscription, la totalité des frais engagés par les organisateurs resteront dus par l'entreprise et lui seront réclamés, majorés des intérêts légaux, sans préjudice de la possibilité pour les opérateurs du projet d'attribuer le stand délaissé à une autre entreprise le cas échéant.

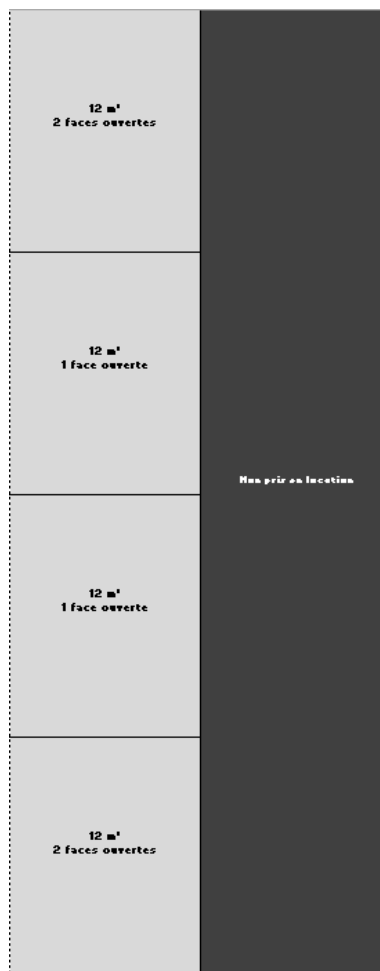
Illustration des différents îlots du Village Gourmet Franco-Begle Food RADARS :

Deux îlots de 96 m² comprenant chacun 10 stands :



- 4 stands de 9 m² en 2 faces ouvertes
- 6 stands de 6 m² en 1 ou 2 faces ouvertes
- Une réserve commune de 20 m²

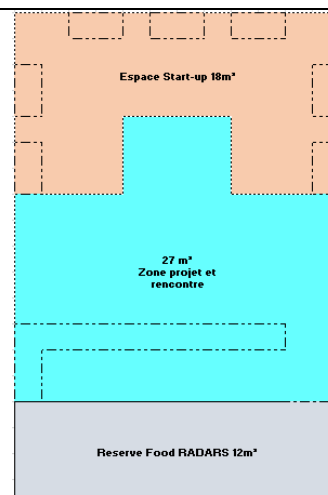
Un demi-îlot de 48 m² en allée comprenant 4 stands



- 4 stands de 12 m² en 1 ou 2 faces ouvertes

Un espace de 18 m² accueillant 7 start-ups, adossé à l'espace commun Food RADARS avec réserve

L'emplacement du Village Gourmet au sein du salon sera communiqué ultérieurement.





Formulaire de préinscription au Village Gourmet franco-belge Food RADARS Salon Tavola 2026

A retourner daté et signé par e-mail : sylvain.lemaire@hainaut.be

Au plus tard le 20 novembre 2025 à 12h

- ☒ Je souhaite participer au salon Tavola 2026 au sein du Village Gourmet franco-belge et je souhaiterais réserver (cocher la réponse adéquate ; si vous êtes intéressé par plusieurs types de stands, veuillez indiquer 1 pour votre premier choix et 2 pour votre second choix (subsidaire)):

Un module de <u>12 m²</u> ☐ Au prix de 2.250,00 € HTVA	Un module de <u>9 m²</u> ☐ Au prix de 1.750,00 € HTVA
Un module de <u>6 m²</u> ☐ Au prix de 1.150,00 € HTVA	Un emplacement (+/- 2,5m²) au sein de l'espace partagé dédié aux Start-Ups ☐ Au prix de 385,00 € HTVA

- ☒ J'ai pris connaissance et souscrits aux conditions tarifaires privilégiées du Village Gourmet et je certifie être dans les conditions du tarif que j'ai indiqué ci-dessus;
- ☒ J'ai pris connaissance des informations et règlements figurant dans le dossier d'inscription et je m'engage à respecter les règlements du Pavillon et du salon TAVOLA liés à mon inscription;
- ☐ Je souhaite recevoir les informations quant aux activités développées dans le cadre du projet "Food RADARS" à l'attention des entreprises ;

Indiquez ici si vous souhaiteriez réserver plus d'un stand ainsi que sa surface unitaire (max. 2 ; soumis au règlement ci-avant) :



**TAVOLA
2026**

Entreprise*:
 Numéro d'entreprise (BCE ou SIRET)*:
 Description des activité(s) de l'entreprise et produit(s) proposé(s)*:

 Responsable*: ☐ Mme ☐ M. (Nom, Prénom)
 Fonction*:
 Adresse*:
 Tél.*: Fax:
 Email*:
 Site web: www.....
 Page Facebook:
 N° TVA*:
 Année de création*:
 Effectif (ETP)*:

Nom du contact pour le suivi du dossier*:
 Tél.*: GSM*:
 Email*:

* Mention obligatoire

Fait à, le

Signature et cachet de l'entreprise (obligatoire):